

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 06 mars 2026

Délibération N° DE_019_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	8
Date de la convocation : 27/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Olivier MURAT.

Présents : Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, ROLAND BURGRAF, MARIE-FRANCE MURAT, Christian FRANÇOIS, Nicolas DEZE

Représentés : Hervé MEUGNOT représenté par Olivier MURAT

Absents et Excusés : Maude GUYOTOT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MARIE-FRANCE MURAT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - AISY SUR ARMANCON 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	372 728,27
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	123 740,62
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	40 695,16
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	413 423,43
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	413 423,43
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	111 217,78

A G E D I

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	302 205,65
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Olivier MURAT
Président de séance



MARIE-FRANCE MURAT
Secrétaire de séance